

LE CHRONIQUEUR

SUISSE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

ON S'ABONNE A TOUTE ÉPOQUE : à Fribourg, aux bureaux du journal, Grand'rue, 3 ; Genève, chez M. Duraford, libraire Place Notre-Dame, et MM. Grosset et Trembley, libraires, Corratierie, 12, et à tous les bureaux de poste suisses ; à Paris, chez MM. Havas, Lafitte, Bullier et C^e, 8, Place de la Bourse.

PRIX DES ANNONCES : Pour le canton 15 cent., pour la Suisse, 20 cent. ; pour l'étranger, 25 ct. ; RÉCLAMES : 50 cent. la ligne ou son espace. — Prix d'un numéro, 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT (FRANCO) payable d'avance :			
Confédération Suisse	Un an, Fr. 13 —	Six mois, Fr. 7 50	Trois mois, Fr. 4 —
France, Belgique, . . .	21 —	12 —	7 —
Allemagne, AutricheRome	30 —	16 —	9 —
Royaume d'Italie . . .	18 —	10 —	6 —

Lettres et argent FRANCS de port. — Insertions payables d'avance. IMPRIMERIE FRAGNIÈRE

Bureau d'annonces : Agence de Publicité HAASENSTEIN & VOGLER à Fribourg, Grand'-Fontaine 5, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich et St-Gall, Lucerne et Coire, ainsi que ses succursales d'Allemagne.

Fribourg, 25 Septembre.

BULLETIN POLITIQUE.

Le sinistre clown des deux Mondes, Giuseppe Garibaldi, vient de recevoir une bonne leçon du républicain espagnol M. Castelar, chargé actuellement de la difficile besogne de débrouiller les affaires de la Péninsule. Garibaldi, le don Guichotte italien de la révolution, s'imaginant que sur la terre d'Espagne il y avait encore de nombreux moulins à vent à combattre, offre à Castelar d'aller rompre une ou deux lances en sa société. Castelar lui répond en termes très courtois du reste : « Merci pour aujourd'hui, j'ai déjà bien assez d'affaires sur les bras sans que vous veniez encore achever la déroute. Quand l'Espagne sera réduite à implorer votre secours, autant vaudra faire ses malles car tout sera bien fini. »

On n'a aucun nouveau fait important à signaler sur l'insurrection carliste, le mouvement communal paraît toucher à sa fin. Ce n'est que temps.

Le roi Victor-Emmanuel a quitté Vienne bien aspergé d'eau bénite de cour qu'il prend avec le plus grand sérieux pour de la bonne monnaie. Il fait maintenant voile vers le Nord où Bismark se prépare à le recevoir. Victor aura bien de la chance s'il se tire de là sans se laisser mettre dedans.

Une crise financière menace de se produire à New-York, ensuite de la faillite d'une des plus importantes maisons de cette place. A Francfort, entre autres, qui a de fréquentes relations avec la ville américaine, on n'est pas sans inquiétude sur le contre coup que pourra avoir pour le marché financier d'Europe la crise de New-York, suivant la tournure qu'elle prendrait.

Sidi-Mohammed, le fils aîné du Sultan Abderrahman du Maroc, décédé en 1859, vient de mourir. Le commencement de son règne avait été très agité ; plusieurs compétiteurs lui disputaient le pouvoir. Il fut ensuite en guerre avec la France et l'Espagne. La guerre avec ce dernier pays se prolongea jusqu'après 1859, et eut pour conséquence d'imposer au Maroc une contribution de guerre de 20,000 piastres environ 400 millions de francs, mais l'Espagne perdit 48,000 hommes dont 42,000 périrent du choléra.

FEUILLETON DU CHRONIQUEUR 50

LES

CRIMES DE LA PARESSE

Deuxième partie (Suite.)

Elle confia son tourment à Blanche... elle vit qu'elle était favorablement écoutée. Blanche s'affligeait avec elle, essayait de la consoler. Elles passaient des heures entières à parler de lui, près d'Hélène, qui souriait, sans les écouter, distraite par les rêves extravagants de son cerveau ébranlé.

Un jour, Jules se trouvait dans l'un des vastes ateliers. Les ouvriers venaient de déjeuner, et ils avaient devant eux quelques minutes de repos.

Le temps était en harmonie avec les idées du jeune directeur des usines, car il était bien triste ; une petite pluie fine tombait depuis le matin.

Au lieu de se répandre au dehors, dans le jardin ou au bord de la Seine, quelques ouvriers étaient réunis en groupes dans l'atelier. Parmi eux se trouvaient Robert Clocheport et Firmin Rochard.

Ils causaient sans que Jules, plongé dans ses douloureuses

Depuis cette dernière guerre on n'entendit plus guère parler de Sidi-Mohammed.

Avant que l'Assemblée nationale française soit de nouveau réunie, il n'est pas encore possible de prévoir un dénouement probable à la lutte engagée entre les différents partis qui se disputent le pouvoir. La prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon est toujours à l'ordre du jour. On y ajoute maintenant celle des pouvoirs de l'Assemblée nationale.

Les étrangers à Genève.

Nous avons rapporté, il y a quelque temps, la manière dangereuse dont le *Journal de Genève* avait pris la défense des auteurs des brutalités commises envers un évêque suisse, à Beckenried, en montrant quelle distance énorme il y avait encore à franchir dans notre belle patrie, le pays des touristes, pour atteindre à la hauteur des brigands de St-Amand. Là, en effet, on avait jeté de grosses pierres à la tête de quelques prêtres pèlerins, on les avait roulés à terre, des femmes devaient leur remplir les yeux de chaux vive.... Le *J. de Genève* trouva, avec sa logique incomparable, et expliqua aux Genevois, que les hommes de Beckenried étaient moins coupables que ceux de St-Amand. Ses leçons perfides viennent de produire les fruits que l'on devait en attendre.

La ville de Genève a été, en effet, le théâtre de faits dignes de ceux de St-Amand.

Des pèlerins français, en revenant des Allinges, ont jugé à propos d'emprunter, moyennant, bien entendu, bonne rétribution, les bateaux à vapeur qui sillonnent le beau lac Léman pour rentrer dans leur pays. A la rigueur ces étrangers auraient pu suivre une autre voie, et épargner à Genève la honte d'injures grossières faites impunément, en pleine rue, à des voyageurs inoffensifs.

Ces voyageurs, en débarquant sur le port de Genève, ont été accueillis par des huées et des injures. Lorsque les républicains genevois aperçurent que, parmi les étrangers, la plupart des Français, qui descendaient du bateau, il y avait des prêtres, leur rage a débordé. Ils

pensées, prit garde à ce qui se disait assez près de lui.

Tout à coup pourtant, son nom, prononcé à haute voix, vint frapper son oreille et attirer son attention.

— A la bonne heure ! disait Robert, vous, Rochard, vous ne faites pas comme M. Jules Duperrier, mon cousin, qui croirait se rabaisser en venant causer avec nous. Pourtant vous êtes directeur comme lui.

Jules se retourna vivement, jeta un coup d'œil à son cousin, mais voulant éviter une discussion avec lui, il dédaigna de lui répondre.

— S'il n'avait que ce défaut d'être fier, ce serait un gentil garçon, répliqua Firmin Rochard, mais il en a d'autres qui... Enfin un jour peut-être ça finira mal !..

— Des défauts ? on en a de quoi en revendre aux autres. On ne manque pas d'hypocrisie, ni de toupet, ni de fatuité. On se dit : « Je n'ai pas de fortune, je veux en faire une... et rapidement. Je suis très beau garçon, ma foi ; je vais épouser une personne riche. J'ai mon affaire sous la main : il y a ici une jeune fille qui aura une magnifique dot... la fille adoptive du directeur général, mademoiselle... »

Le rouge monta au visage de Jules ; il fit deux pas en avant et s'écria :

— Tais-toi, Robert ! le nom de cette personne ne doit pas être mêlé à vos banales conversations d'atelier.

— Banales, pourquoi ? parce que tu ne t'y mêles pas ? Mais

se sont rués sur eux. Trois ou quatre voyageurs ont été jetés à terre et foulés aux pieds. Tous ont été injuriés et bafoués.

La police avait les yeux fermés. Elle était absente. Qu'un chien sans muselière mette le nez hors du domicile de son maître, il y aura aussitôt une armée d'agents à sa poursuite pour le saisir et le séquestrer. Une bande d'insolents, sur un quai de Genève, en plein jour, viole les lois les plus élémentaires de la décence publique et de l'hospitalité que l'on doit à l'étranger, la police de Genève a disparu. Elle n'ose intervenir ; elle ne veut pas intervenir.

Tous les journaux, même les plus acharnés contre les catholiques, sont assez d'accord pour dire que ces brigands d'un nouveau genre ont eu tort. Quelques-uns disent qu'ils auraient dû y aller avec un peu plus de ménagement ; car enfin ces actes de sauvagerie, même à l'égard de prêtres français, pourraient bien produire quelque fâcheux effet en France.

Si la France est moins forte en ce moment que la Prusse, si son influence est moins puissante que celle de sa voisine, il ne faudrait pas croire pourtant qu'elle n'ait pas la force de faire respecter ses nationaux par les républicains genevois. C'est ce qu'ont très-bien compris quelques journaux plus prudents que le *Journal de Genève* et plus libres que lui du prestige allemand.

Il en est même qui songent au côté pratique des choses de la vie. Les touristes français pourraient avec raison, disent-ils, désertir la cité de Calvin. Si, en effet, pour pouvoir traverser, sans être insulté, les rues de Genève, il faut, à l'entrée du territoire de cette république, déclarer à quelle religion on appartient, quel culte on professe, qu'on le dise haut. Que le *J. de Genève* nous énumère les sectes qui désormais seront admises chez lui et celles qui y seront conspuées. Nous savons que les internationalistes peuvent à leur aise tenir leurs assises à Genève ; les communalards y vivent dans la plus grande paix possible ; les Vieux et les protecteurs des Vieux y vont chercher asile ; les prêtres apostats y vont abriter leurs familles et dire leur messe. Mais les prêtres français et catholiques revenant des Allinges et empruntant le territoire de Genève, y seront insultés et

puisqu'il est question de toi, cela donne du poids à ce que nous disons. Ah ! nous t'avons blessé au vif, n'est-ce pas ? Il n'y a rien qui offense comme la vérité.

— Tu te trompes ; la calomnie blesse davantage.

— Ah ! je te calomnie ? Eh bien ! ose jurer que tu n'en tiens pas pour M^{lle} Blanche.

Jules pâlit.

— Pourquoi jurerais-je cela ? Je ne te reconnais pas le droit de seruter mes sentiments ni de t'en faire le juge.

— Tu le vois bien, tu n'oses jurer !... Je me reconnais le droit de te dire que tu perdras ton temps, que tu n'arriveras jamais à tes fins.

— Quant à cela, je le crois aussi, fit Rochard. Monsieur soupire à droite, soupire à gauche... il se fait courtisan de toutes les femmes. On ne réussit pas toujours à ce métier-là.

— Que voulez-vous dire, monsieur Rochard ? demanda le jeune homme.

— Vous le savez bien, monsieur Duperrier ! Il est inutile que je m'explique davantage, mais il est une personne dont vous ferez bien de vous occuper moins, car il pourrait vous arriver des désagréments.

— Des désagréments ?... avec qui, je vous prie ?

— Avec moi.

— Je ne vous comprends pas et je me soucie fort peu de vos menaces.

jetés à terre.

Pour être juste, il faut dire que le *J. de Genève*, du 23 septembre, consacre une colonne à expliquer ces faits; mais son explication est de la nature de celles qu'il sait donner en pareilles circonstances. Le *Journal* avoue que des outrages ont été commis à l'adresse des voyageurs français, que des *cris* ont été proférés contre eux, qu'un individu a fait la plaisanterie d'embrasser un prêtre. Tout autant de faits que le *Journal* trouve rigoureusement tolérables, car ils sont de la nature de ceux de Beckenried. Tant que l'on ne donne pas de coups, que l'on ne foule pas aux pieds ses victimes, le mal pour lui n'est pas grand. C'est toujours le même système.

Eh bien, le propre récit du *Journal* le condamne. *Personne*, dit-il, des environs des quais n'a rien entendu de cette bagarre (le mot est charmant pour désigner des attentats aussi caractérisés à la liberté individuelle). Nous sommes, de notre côté, persuadés que le commissaire de police de St-Julien, présent à ces actes indignes d'une ville civilisée, a pu mieux juger et apprécier ce qui s'est passé que le *J. de Genève*. Lorsque ce magistrat, tout inférieur qu'il puisse être aux yeux du tolérant journal, affirme à son Ministre « que des coups ont été portés, que des curés ont été foulés aux pieds, » il faut une grande audace pour dire que son langage est mensonger.

Et puis cet autre argument, que vaut-il : *Pas une plainte n'a été portée au parquet*. Allons donc! vous voulez que des prêtres étrangers, insultés dans vos rues, aillent encore subir le jour du jugement de nouveaux outrages en traversant votre ville! On ne porte pas plainte dans des cas pareils. On signale la ville où ces faits se passent à l'opinion publique. Les honnêtes gens des pays où l'on sait vivre et où la police existe pour tous prononcent le jugement. Belle satisfaction pour une victime d'apprendre que les voyous qui l'ont maltraitée ont été condamnés à 5 fr. d'amende!

Le *J. de Genève* est très-fort, mais cette fois sa défense ne vaut pas mieux que celle qu'il a dans ses cahiers pour les insulteurs de prêtres.

De tous les journaux radicaux qui ont parlé de cette triste affaire, celui qui a le mieux réussi à excuser les bandes des quais de Genève est certainement le *Confédéré* de Fribourg. Il faut être juste, et rendre à César ce qui est à César. Le *Confédéré* a abordé carrément l'objection. Son procédé est très-simple. Un assassin vient de donner un coup de poignard, au coin d'un bois, à un malheureux voyageur. L'assassin jouit paisiblement du fruit de son crime. Le *Confédéré* s'écrie : Pourquoi cet imprudent voyageur « s'est-il rué » sur l'assassin?

Voici comment s'exprime le *Confédéré* :

Avant-hier soir un certain nombre de pèlerins, de retour de la manifestation des Allinges, sont arrivés à Genève. Ces pèlerins ont été accueillis à leur débarquement par quelques *cris railleurs*, auxquels ils ont répondu comme des forcenés ou des gens ivres. (Quelques prêtres surtout se distinguaient par un langage poissard des mieux nourris.) La police étant intervenue, le scandale donné par ces curés a dû cesser. Un peu plus tard, une scène de même genre a recommencé, les pèlerins se sont rués sur les spectateurs et il a fallu encore une fois l'intervention des gendarmes.

— Ne me forcez pas à les mettre à exécution, je vous y invite.

— Croyez-vous donc me faire peur?

— Oh! ce n'est pas difficile, lui répondit insolemment Robert; est-ce que tu es un homme à te battre, toi, beau Jules?

— Et qui t'en fait douter, Robert? demanda le jeune mécanicien avec autant de calme que de dignité.

— Le caractère que je te connais : ta lâcheté!

— Malheureux!... s'exclama Jules avec un geste menaçant.

Une légitime colère l'emportait, et il allait frapper son cousin, mais la réflexion lui vint à temps, il s'arrêta.

— Eh bien! prouve-moi donc que je me suis trompé... Si tu as pour deux liards de cœur, tu accepteras la proposition que je vais te faire. Voici un jeu de cartes, ajouta Robert en le prenant dans sa poche. Nous allons faire une partie d'écarté... Celui qui perdra se brûlera la cervelle.

— Quelle proposition me fais-tu là?

— C'est une proposition comme une autre, fit Rochard.

— Vous trouvez cela, monsieur Rochard? L'accepteriez-vous, vous?

— Pourquoi pas? Je ne voudrais pas qu'il y eût quelqu'un qui pût douter un seul instant de mon courage.

— Même quand vous ne faites aucun cas de l'opinion de ce quelqu'un sur votre compte?

— Même alors; je tiendrais à ce que d'autres ne pussent

Nous ne savons pas quel accueil les lecteurs du *Confédéré* auront fait à cette révélation audacieuse. Il nous semble que notre confrère a dépassé les bornes de la mauvaise plaisanterie. Quiconque, en voyageur, a abordé la gare ou les quais de Genève, sait parfaitement qu'à l'arrivée de tous les trains et de tous les bateaux, un ou deux agents de la force publique stationnent là, le sabre au côté, apparemment pour rétablir l'ordre, s'il est troublé, ou s'emparer des individus suspects que la police a signalés. Pourquoi ces agents n'ont-ils pas immédiatement arrêtés les provocateurs de cette scène?

Il y a eu, dit le *Confédéré*, des *cris railleurs* de la part d'insolents qui attendaient les pèlerins à leur débarquement!! Vous convenez donc que ce sont vos *protégés* qui ont commencé et provoqué les désordres. Et vous voulez qu'un voyageur étranger, parce qu'il porte une soutane, ou parce qu'il revient d'un pèlerinage, dans son pays, se laisse railler par les voyous que la police de Genève laisse impunément promener sur les quais!

Il y a assez longtemps que le *J. de Genève* et ses acolytes répandent les calomnies contre les catholiques. Le moment est arrivé où ils recueillent les fruits de leurs travaux. Le moment arrivera où ces journaux ne pourront plus maîtriser les fureurs aveugles qu'ils auront soulevées. Les scandaleux faits qui viennent de se commettre à Genève en sont une preuve. Les étrangers feront bien d'en prendre note.

CONFÉDÉRATION SUISSE

(Correspondance spéciale du CHRONIQUEUR SUISSE.)

Berne, 23 septembre 1873.

Petit à petit le travail des Chambres se réduit. Encore une ou deux questions de chemins de fer, et la longue liste des objets à traiter sera terminée.

Aujourd'hui les Etats se déclarent d'accord sur une série de concessions diverses.

On passe à l'examen de la concession des chemins de fer de touristes, laquelle servira de modèle aux autres; puis la ligne privée Perlen-Gysikon revient en délibération, le Conseil des Etats s'étant formellement refusé à entrer en matière. M. Heer soutient son premier point de vue, à savoir qu'avec la législation actuelle il n'est pas possible d'accorder la concession demandée. M. Jaquet se range à cette manière de voir: il ne propose pas le refus absolu, mais il trouve que nos lois ne justifient pas l'obtention de la concession.

Plusieurs orateurs ont repris la parole. M. Ruchonnet recommanda vivement l'entrée en matière plutôt que le rejet d'une demande, qui serait la condamnation des lignes d'intérêt privé. En effet, ces lignes prennent et prendront encore du développement; elles sont destinées à rendre de grands services à notre pays.— Malgré l'habileté bien connue de M. Ruchonnet, la cause a été perdue, et l'entrée en matière rejetée.

Aux Etats, on a nommé la Commission chargée d'étudier la question d'établissement d'un bureau de douanes international à Bâle. Cette Commission est composée de MM. Kœchlin, Cambessedès, Birmann, Graven et Lusser, tous favorables à la question.

On passe ensuite à la concession Soleure-Schönbühl, que recommanda du reste le Conseil fédéral. MM. Sahli et Weber font un petit procès de tendance bernois aux Soleurois en demandant l'ajournement de la concession. Par 29 voix,

partager son opinion.

— Rochard a raison, dirent plusieurs ouvriers.

— Ah! c'est votre avis à tous? dit Jules. Eh bien, je m'y engage. Jouons.

Ils s'approchèrent d'un établi; tous les ouvriers présents les suivirent et les entourèrent avec curiosité.

Robert mêla les cartes et dit :

— Voyons... à qui fera?

En même temps, il montra le dix de pique et Jules le roi de trèfle.

— C'est à toi; va.

Jules avait son idée: il voulait jouer le plus mal possible, afin de perdre. Il se fit brûler la cervelle sans regret. Il fit couper, distribua les cartes et tourna le roi de cœur.

— Première chance pour toi, dit Robert.

Il avait un jeu exécutable.

— Je propose d'écarter, ajouta-t-il.

— Combien? fit Jules en jetant ses cinq cartes.

— Comme toi, cinq aussi.

— Mais vous avez écarté des atouts, dit un ouvrier à Jules.

— Tant pis pour lui... et cela ne te regarde pas, d'ailleurs, répondit Robert en prenant ses cartes et en jouant avec vivacité. — Atout! atout!... roi de pique, atout, dame de pique. J'ai fait la vole, deux. A mon tour.

(A suivre.)

l'entrée en matière est votée, malgré les déclarations de franchise de M. Sahli sur la politique bernoise, et la concession est accordée sans l'introduction d'aucune modification.

(Autre correspondance.)

Berne, 23 septembre.

Les plans des gares de Bellinzzone, Locarno et Lugano ont été ratifiés.

Le Conseil fédéral a fait la nomination suivante: M. le capitaine d'état-major Lehmann contrôleur des poudres.

La convention passée entre le département militaire, la commune de Berne et la Compagnie du Central relative à la caserne de Thoun, est ratifiée par le Conseil fédéral.

Toutes les administrations de chemins de fer qui ont obtenu des concessions dans lesquelles il est question de droits de priorité, sont invitées à déclarer dès maintenant quels sont ces droits et dans quelle mesure elles auraient à les faire valoir.

On adresse également aux mêmes administrations l'invitation à répondre aux questions suivantes:

1° Propositions touchant la réduction du tarif de transport des ouvriers dans les centres industriels à présenter en même temps que les projets d'horaires d'hiver.

2° Présenter au département des chemins de fer, pour le 15 novembre prochain, des propositions relatives au transport des blés, grains, et., aux époques de cherté des vivres.

(Autre correspondance.)

Berne, le 23 septembre 1873.

L'interpellation de M. Haller aura lieu demain devant le Conseil national. Elle a été préparée pour répondre à celle de MM. Arnold, Fischer et Roten, lesquels, s'appuyant sur un fait évident, ont cru devoir manifester leur opinion à propos d'une excentricité de langage parfaitement inopportune.

L'interpellation Haller, par contre, se distingue par sa profonde nullité. Cette introduction de politique confessionnelle dans des lois de chemins de fer n'est pas ce qui est le moins surprenant de toute l'affaire.

Nul doute que le Conseil national ne se montre rebelle à cette singulière proposition, qui tend à protester contre une réduction de tarif. Bref, on verra demain ce qu'en pensent MM. les députés.

(Autre Correspondance.)

Genève, le 21 septembre 1873.

Vous avouerez que, pour faire des correspondances un jour de Jeûne fédéral, il faut une certaine dose, j'allais presque dire de vertu, si ce n'était pas plutôt d'impiété. Enfin, si la politique n'a pas de jour de repos, je n'en suis point cause, et les choses qui se passent actuellement à Genève sont trop graves pour que je ne vous en parle pas.

Vous connaissez les désordres qui ont signalé le retour dans notre ville des pèlerins des Allinges. Ces désordres, tout le monde a été unanime à les blâmer, tous les journaux, le *Journal de Genève* y compris, ont demandé qu'il soit fait à leur égard une enquête minutieuse, mais tout cela n'est rien. On vise simplement l'acte en question, on ne touche nullement la racine du mal, et c'est là, comme le fait observer la *Suisse fédérative*, qu'il faut remonter.

Qui, en effet, a réveillé chez nous cet esprit d'intolérance religieuse qui semblait bien mort à jamais, qui a provoqué ces actes répréhensibles, attentatoires à la liberté individuelle, si ce ne sont justement ceux-là même qui, aujourd'hui, blâment la façon de faire de quelques polissons. Or, c'est la conséquence toute naturelle, inévitable, pour ainsi dire, de l'agitation religieuse créée dans notre pays? Si vous voulez qu'on respecte l'autorité morale, ne cherchez pas vous-mêmes à en saper les bases, c'est là toute la justice. Et en cette circonstance la logique s'impose avec une telle force, que condamner soit juridiquement, soit par la voie de l'opinion publique, c'est condamner par avance tout ce qui a été fait antérieurement.

Au-dessus de cela, du reste, se trouve une question capitale en ce qu'elle intéresse pour ainsi dire toutes les sociétés modernes, c'est la garantie réciproque pour chaque individu de ses droits et de sa liberté personnelle. C'est ainsi du moins que nous l'entendons, nous autres *ultramontains* avec les hommes qui ont fondé la liberté américaine. Je sais bien qu'il est des gens, comme M. Carteret, par exemple, qui font sonner bien haut les droits de la *démocratie* et qui traitent tout cela de balivernes; mais, malgré leur dire, l'esprit de la liberté est tel que toutes les opinions doivent être respectées.

A ce propos, il ne sera peut-être pas inutile de vous rappeler le fait suivant, qui s'est passé récemment dans un des cafés les plus fréquentés de notre ville: Un réfugié politique bien connu de tous les habitués, Razoua, ancien député à l'Assemblée nationale, ayant été grossièrement insulté sans cause, sans motif, par deux individus appartenant à la bourgeoisie de Genève, toutes les personnes présentes prirent fait et cause pour le réfugié ainsi indigné-